



## Compte rendu des Assemblées Générale Extra-Ordinaire et Ordinaire de l'Association ACGN19

### Procès-verbal de consignation des délibérations adoptées

Convocation du : 12/05/2023 (courriel association [contact@cadetsgendarmerie19.fr](mailto:contact@cadetsgendarmerie19.fr))  
Réunion tenue le : 24/05/2023, de : 18h à : 20h  
Lieu : Maison des Associations, 11 place Jean-Marie Dauzier, 19100 BRIVE-la-Gaillarde

### Vérification du quorum des réunions du 24/05/2023

#### PRÉSENTS - ABSENTS / EXCUSES

##### Étaient présents,

- Colonel (H) René BOUMENDIL, **membre**  
(avec **1 pouvoir** de Christophe GILLE)
- Madame Christine BOUSSARD, **membre**
- Colonel (R) Henri MALFATTI, **membre**  
(avec **1 pouvoir** de Michel SOULINGEAS)
- Chef d'escadron (RC) Jean Georges MERMET, **membre**  
(avec **2 pouvoirs**, 1 de Jean-François COUCHARD-DEVELOTTE, l'autre de Raymond BESSAUDOU)
- Lieutenant (RC) Patrick PAGIES, **membre**
- Colonel (RO) Jean-Paul PETIT, **membre**
- Cadet Eliott PRINGAULT, cohorte 2022, **membre**
- Cadet Damien DHUR, cohorte 2022, **membre**  
❧ ❧ ❧ ❧ ❧ ❧ ❧ ❧ ❧ ❧
- Lieutenant-colonel Eric DUMAS (CRD GGD19), invité,
- Madame Magali DHUR, invitée,
- M. Stéphane BAYON, CASDEN Corrèze, invité,
- M. Julien PIERRE, CASDEN Corrèze, invité,

##### Étaient absents, excusés,

- Chef d'escadron (ER) Raymond BESSAUDOU, membre
- Chef d'escadron (RC) Jean-François COUCHARD-DEVELOTTE, membre (pouvoir)
- Colonel (R) Philippe CUYNET, membre
- Chef d'escadron (RC) Christophe GILLE, membre (pouvoir)
- Colonel Xavier LEFEVRE (GGD19), invité
- Chef d'escadron (RO) Michel SOULINGEAS, membre (pouvoir)
- Cadets des cohortes 2022 (8 absents), 2021 (15 cadets absents), 2020 (14 cadets absents)
- Major (RO) Bruno BOUVARD,
- Major (RO) Olivier LAFON,
- Major (RO) Eric LAMY,
- Major (RO) Anoine SIMON,
- Major (RO) Eric TRUPPIN

Pour que l'Assemblée Générale puisse valablement se tenir, il est nécessaire que le quart au moins des membres soient présents ou représentés. Compte tenu du nombre d'adhérents en 2022 (potentiellement 48 personnes, 9 au CA, 14 Cadets cohorte 2020, 15 Cadets cohorte 2021 et 10 Cadets de la cohorte 2022) le quorum à atteindre de membres présents ou représentés s'élève à 12 personnes.

En raison des 8 personnes recensées présentes pour cette réunion, à jour de leur cotisation associative et des 4 pouvoirs



reçus et valablement attribués :

- mandat de Jean-François Couchard-Develotte donné à Jean Georges Mermet,
- mandat de Raymond Beyssaudou donné à Jean Georges Mermet,
- mandat de Christophe Gille donné à René Boumendil,
- mandat de par Michel Soulingeas donné à Henri Malfatti,

il a été fait le constat dès l'ouverture de la réunion que le quorum était atteint et que l'Assemblée Générale pouvait valablement se tenir, comme en atteste la **feuille de présence jointe en annexe numérotée Annexe - 1**.

## ORDRE DU JOUR :

- 1. Ouverture de l'AGEO 2023,**
  - comptage feuille de présence, détermination du quorum et organisation de la réunion,
  - proposition de modifications statutaires, explications et recueil des votes
- 2. Ouverture de l'AGO 2023,**
  - Présentation du rapport moral 2022, vote
  - Présentation du rapport d'activité 2022, vote
  - Présentation d'un rapport financier 2022 complet, vote
  - Présentation du budget prévisionnel 2023, vote
  - Affectation du résultat 2022, vote
  - Demande de quitus aux trésoriers sur la gestion 2022, vote
  - Projet associatif 2023
    - la recherche de soutien financier
    - le besoin de modifier la convention avec la gendarmerie nationale
    - la gouvernance de l'association des Cadets
    - la nouvelle organisation des missions d'intérêt général SNU
  - Questions diverses



## Assemblée Générale Extra-Ordinaire n° 2023#1 du 24/05/2023

Proposition de modification statutaire – **article 7 - les Ressources / 1er alinéa (cf. annexe 2)**

=====

**Délibération n° 2023#1/01-AGEO**

Dès la fin de la présentation de cette proposition il est immédiatement procédé au recueil des votes à exprimer.

Les votes recueillis :

- ✓ Voies pour : 12
- ✓ Voies contre : 0
- ✓ Abstentions : 0

**La délibération de modification des statuts est adoptée à l'unanimité des voix devant être exprimées, soit 12 voix sur 12.**

=====

\*

\* \*



## Assemblée Générale Ordinaire n° 2023#2 du 24/05/2023

### Présentation du rapport moral (cf. annexe 3)

#### Délibération n° 2023#2/01-AG

Dès la fin de présentation de ce rapport d'activités, il est immédiatement demandé à l'AG de voter pour ce rapport en vue de son adoption.

Les votes recueillis :

- ✓ Voies pour : 12
- ✓ Voies contre : 0
- ✓ Abstentions : 0

**Le rapport d'activités 2022 est adopté à l'unanimité.**

### Présentation du rapport d'activités (cf. annexe 3)

#### Délibération n° 2023#2/02-AG

Dès la fin de présentation de ce rapport moral, il est immédiatement demandé à l'AG de voter pour ce rapport en vue de son adoption.

Les votes recueillis :

- ✓ Voies pour : 12
- ✓ Voies contre : 0
- ✓ Abstentions : 0

**Le rapport d'activités 2022 est adopté à l'unanimité.**

### Présentation du rapport financier 2022 (cf. annexe 3)

#### Délibération n° 2023#2/03-AG

Dès la fin de présentation de ce rapport financier, il est immédiatement demandé à l'AG de voter pour ce rapport en vue de son adoption.

Les votes recueillis :

- ✓ Voies pour : 12
- ✓ Voies contre : 0
- ✓ Abstentions : 0

**Le rapport financier 2022 est adopté à l'unanimité.**

### Proposition d'affectation du résultat déficitaire 2022 de 1.504,91 € en diminution du compte 1068 (cf. annexe 3)

#### Délibération n° 2023#2/04-AG

Cette proposition d'affectation du résultat est immédiatement mise au vote et il est demandé à l'AG de voter pour cette proposition en vue de son adoption.

Les votes recueillis :

- ✓ Voies pour : 12
- ✓ Voies contre : 0
- ✓ Abstentions : 0

**La proposition d'affectation du résultat 2022 est adopté à l'unanimité.**



## Proposition d'un quitus au trésorier (cf. annexe 3)

---

---

### Délibération n° 2023#2/05-AG

La demande de quitus moral et financier est immédiatement demandé à l'AG qui a ainsi voté.

Les votes recueillis :

- ✓ Voies pour : 12
- ✓ Voies contre : 0
- ✓ Abstentions : 0

**Le quitus moral et financier est donné à l'unanimité.**

---

---

## Proposition du budget prévisionnel 2023 (cf. annexe 3)

---

---

### Délibération n° 2023#2/06-AG

Dès la fin de présentation de ce budget prévisionnel, il est immédiatement demandé à l'AG de voter pour ce budget en vue de son adoption.

Les votes recueillis :

- ✓ Voies pour : 12
- ✓ Voies contre : 0
- ✓ Abstentions : 0

**Le budget prévisionnel 2023 est adopté à l'unanimité.**

---

---

## Présentation du projet associatif 2023 (cf. annexe 3)

---

---

### Délibération n° 2023#2/07-AG

Cette proposition est soumise au vote de l'AG.

Les votes recueillis :

- ✓ Voies pour : 12
- ✓ Voies contre : 0
- ✓ Abstentions : 0

**La proposition est votée à l'unanimité.**

---

---

## Proposition de création de l'établissement de BRIVE en 2023 (cf. annexe 3)

---

---

### Délibération n° 2023#2/8-AG

Cette proposition est soumise au vote de l'AG qui mandate le bureau pour effectuer cette démarche.

Les votes recueillis :

- ✓ Voies pour : 12
- ✓ Voies contre : 0
- ✓ Abstentions : 0

**La proposition de création de l'établissement de BRIVE est votée à l'unanimité.**

---

---

## Proposition d'augmentation de la cotisation associative au 01/06/2023 (cf. annexe 3)

### Délibération n° 2023#2/9-AG

Cette proposition est soumise au vote de l'AG qui retient le tarif de 25 € (vingt cinq euros) à compter du 01/06/2023.  
Les votes recueillis :

- ✓ Voies pour : 12
- ✓ Voies contre : 0
- ✓ Abstentions : 0

**La proposition d'augmentation de tarif est votée à l'unanimité.**

## Appel à candidatures au conseil d'administration et au bureau pour 2023 (cf. annexe 3)

### Délibération n° 2023#2/10-AG

Cette proposition est soumise au vote de l'AG qui retient la nécessité de créer des postes d'adjoints au bureau de se doter d'un conseil d'administration à 12 membres, soit 3 membres restant à élire ou à coopter dès la prochaine réunion de CA avant fin décembre 2023.

Les votes recueillis :

- ✓ Voies pour : 12
- ✓ Voies contre : 0
- ✓ Abstentions : 0

**La proposition d'appel à candidatures est votée à l'unanimité.**

Plus aucun point ne devant être abordé, il est proposé de lever la séance.

\*\*\*\* Fin de séance : 20h 15 \*\*\*\*

Fait à BRIVE-la-Gaillarde, le 31 mai 2023



Le président

CEN (RC) Jean Georges  
MERMET



Le secrétaire général

CEN (RC) Jean-François  
COUCHARD-DEVELOTTE



La trésorière générale

Madame Christine  
BOUSSARD



**Liste des documents annexés au  
procès-verbal des Assemblées Générales Extra-ordinaire et Ordinaire  
du 24 mai 2023**

**ANNEXE 1 (2 pages)**

Feuille de présence et pouvoirs aux Assemblées Générales Extra-ordinaire et Ordinaire 2023

**ANNEXE 2 (1 page)**

Modifications statutaires 2023

**ANNEXE 3 (xx pages)**

Rapport de gestion complet 2022

**ANNEXE 4 et Fin (4 pages)**

Production des éléments de la comptabilité 2022

## ANNEXE 1 - Liste de présence

NOM - PRENOM	Catégorie M	ADRESSE	CP	VILLE	SIGNATURE	POUVOIRS
<b>FEUILLE PRESENCE AG du 24 MAI 2023</b>						
1 BESSAUDDOU Raymond	Administrateurs	105 rue de la Source	19600	SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE	MAY 4/5/23 (JOINTS)	
1 BOURMENDIL René	Administrateurs	2 rue des Vieilles Pierres	19270	USSAC		
1 BOUSSARD Christine	Administrateurs	2 rue Des Ecurieils	19270	USSAC	POUVOIR	POUVOIR BONNE JG Héronnet
1 COUCHARD-DEVELLOTTE Jean-François	Administrateurs	278 Rue des Chanels	19600	SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE		
1 CUYNET Philippe	Administrateurs	3 Route de Saint-Antoine	19270	USSAC	POUVOIR	Rue Beauhen d'Al
1 GILLE Christophe	Administrateurs	26 avenue Bourzat	19100	BRIVE-LA-GAILLARDE		
1 MALFATTI Henri	Administrateurs	Les Couffes	19240	ALLASSAC	POUVOIR	
1 MERMET Jean Georges	Administrateurs	11 rue Des Ecurieils	19270	USSAC		
1 PETIT Jean-Paul	Administrateurs	3 bis rue de Germain	19000	TULLE	POUVOIR BONNE KJ Henri Malgouy	
1 SOULINGEAS Michel	Administrateurs	Les Rivières-Plaine du Saillant	19240	ALLASSAC		
1 NAZARETH OLIVIER	MEMBRE ACTIF	645 La Croix de Marlophie	19360	COSNAC		
1 PAGIES PATRICK	MEMBRE ACTIF	218 Chemin du Lavoir-Champd'Or	19600	Noailles		
1 ANGLES EMILE	Membre Bienfaiteur	26 Rue Albert Camus	19100	BRIVE-LA-GAILLARDE		
1 JEAN EVEN		22 Rue Georges Thyvent	19000	TULLE		
1 ERIC DUMAS	LIEUTENANT COLONEL	Caserne Loy 15 rue de la Boite	19000	TULLE		
1 BOUVARD BRUNO	RESERVISTE MAJ					
1 LAFON OLIVIER	RESERVISTE MAJ					
1 LAMY ERIC	RESERVISTE MAJ					
1 SIMON ANTOINE	RESERVISTE MAJ					
1 TRUPIN ERIC	RESERVISTE MAJ					
<b>XAVIER LEFEURE</b>	<b>Colonel</b>	<b>G-D-A-S</b>				Stephane Bayon } Colonel Julien Pierre }
1 ACEF Auvergne Rhône Alpes	Mécènes	4 Boulevard Eugène Deruelle	69003	LYON		
1 ALLASSAC CONTROLE TECHNIQUE	Mécènes	ZAC Les Rivières	19240	ALLASSAC		
1 Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes	Mécènes	4 Boulevard Eugène Deruelle	69003	LYON		
1 BARRUEL ET GIRAUD SAS	Mécènes	3 rue Chantry	45000	ORLEANS		
1 CASDEN BANQUE POPULAIRE/DD19	Mécènes	1 Bis rue Jean Wiener	77420	CHAMPS SUR MARNE		
1 CORREZ FORMATION SARL	Mécènes	15 avenue Winston Churchill	19000	TULLE		
1 LA CHOCOLATERIE SAS	Mécènes	5 rue de l'Hôtel de Ville	19100	BRIVE-LA-GAILLARDE		
1 LE CANTOU Restaurant	Mécènes	Rue de la Barrière	19500	COLLONGES-LA-ROUGE		
1 LES AMIS DE LA GENDARMERIE Association	Mécènes	Les Broussesaux	19270	USSAC		
1 MAISON ET TRAVAUX SARL	Mécènes	9 allée des Châtaigniers	19360	MALEMORT-SUR-CORREZE		
1 PEROL SARL	Mécènes	155 avenue Kennedy	19100	BRIVE-LA-GAILLARDE		
1 SARL A L'EAU PLOMBERIE	Mécènes	Zone Artisanale la Rivière	19240	ALLASSAC		
1 SARL ETS JEAN SOULINGEAS	Mécènes	Les Rivières-Plaine du Saillant	19240	ALLASSAC		
1 SOCIETE GENERALE	Mécènes	1 Avenue Jean Jaures	19100	BRIVE-LA-GAILLARDE		
1 TEGO Association	Mécènes	153 Rue Faubourg Saint Honoré	75008	PARIS		







## Assemblée Générale Extra-Ordinaire n° 2023#1 du 24/05/2023

### Modifications statutaires 2023

Liste des propositions de mise à jour des statuts de l'ACGN 19 :

- **article 7 - les Ressources / 1er alinéa**

article pour lequel il s'agit de faire coïncider clairement la période d'exigence des cotisations avec l'exercice de gestion de l'association.

La situation actuelle de cotisations à l'année scolaire (du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août) devenant trop compliquée à gérer, avec des produits devant être ventilés sur 2 exercices, et ne trouvant plus de toute façon de justification à s'appliquer dans un contexte où les MIG nouvelles formules (déclinées en jours et plus en heure) seront définies au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre N-1 pour être mises en œuvre entre le 1<sup>er</sup> janvier N et le 31/12/N, il est proposé de modifier comme suit le premier alinéa de cet article :

La proposition :

*Les membres de l'association versent une cotisation annuelle et participent financièrement au fonctionnement de celle-ci selon les modalités déterminées, chaque année, par le conseil d'administration. La cotisation est exigible au début de l'exercice comptable qui s'établit sur l'année civile, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année.*



## Assemblée Générale Ordinaire n° 2023#2 du 24/05/2023

### Rapport moral 2022

Nous voici à nouveau réunis pour notre assemblée générale annuelle.

« Grand'messe » diront certains, « futilité » penseront d'autres, peu nombreux je l'espère, mais moment privilégié de dialogue et d'échange en retiendront le plus grand nombre, du moins je l'espère. Et je m'efforcerai qu'il en soit ainsi dans le créneau de 2 heures réservé à cet exercice.

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour votre présence ici aujourd'hui. Par votre nombre, vous témoignez de l'intérêt que vous portez à nos activités et au développement de notre association. Vous savez que ce n'est que sur vous qu'elle peut compter.

L'an dernier, lors de notre dernière assemblée générale, l'ACGN 19 comptait 21 adhérents à jour de leurs cotisations en 2021. Aujourd'hui, avec une régression de 14,3 % par rapport à 2021, le chiffre de 18 adhérents ayant cotisé en 2022 est décevant au regard des projections qui s'élevaient à un potentiel de 50 adhérents :

- 9 administrateurs,
- 10 Cadets de la cohorte 2022,
- 15 Cadets de la cohorte 2021,
- 14 Cadets de la cohorte 2020,
- 2 membres actifs.

Malgré l'appel à cotisation et plusieurs rappels, le nombre de 18 adhérents à jour de leur cotisation ne représente au final que 36 % de ce potentiel appelé à croître toujours davantage au fur et à mesure de l'accueil de nouvelles cohortes de jeunes Cadets.

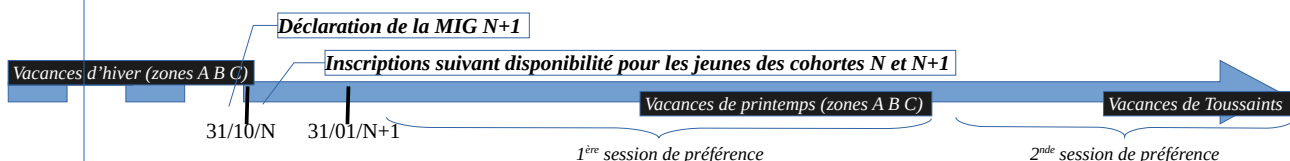
Afin de ne pas laisser s'endormir notre association, de rechercher des forces nouvelles, d'assurer également, et ce point n'est pas à dédaigner, un apport de ressources nouvelles, nous avons décidé, l'an passé, de lancer une campagne d'adhésion.

Il faudra donc la relancer cette année encore, probablement de façon plus incisive et plus insistante.

Au plan des activités de l'association, rien de très nouveau dans l'accompagnement des cohortes de Cadets SNU, si ce n'est les efforts de recalage, après Covid, des promotions de cadets sur l'année civile. La cohorte 2022 qui vient de terminer son programme devrait être la dernière à connaître un planning s'ouvrant en année N-1 pour se terminer en année N.

En effet, dès cette année 2023, les cohortes dérouleront un programme sur l'année civile (c'était l'objet de la modification statutaire que nous venons d'effectuer). Ce sera du 28/06/2023 au 14/07/2023 pour la cohorte 2023, au début des vacances estivales, sous forme d'activités décomptées en jours avec hébergement (3 rassemblements de 3 jours/2 nuits) et non plus en horaires perlés, pour favoriser un déroulé rapide de la MIG et privilégier la cohésion de ce nouveau groupe.

Par la suite, les MIG devraient être publiées sur le site Web du SNU, dès la fin du mois d'octobre N-1, pour proposer une session annuelle de 30 jeunes, voire deux sessions annuelles d'environ 15 jeunes (notre potentiel de prise en charge est de 30 jeunes/année) se déroulant sur les vacances scolaires exclusivement, sous forme d'activités décomptées en jours avec hébergement.





Après l'exposé de ce rapport, je demanderai, au nom du conseil d'administration, aux majors qui ont pris en charge les jeunes Cadets SNU, de venir vous présenter, de façon plus concrète et plus vivante, avec la foi et la vigueur de ceux qui font vivre l'association au quotidien, leurs meilleurs succès et les difficultés qu'ils rencontrent.

Enfin, vous n'êtes pas sans savoir que l'association s'est installée à BRIVE pour accroître son rayonnement départemental sur l'arrondissement de BRIVE ; peut-être faudrait-il qu'elle renouvelle cette opération sur l'arrondissement d'USSEL pour être là aussi à proximité des familles.

L'association a profité de cette installation à BRIVE, en mars 2022, pour opérer ses différents transferts de courriers postaux. Il reste encore une étape à franchir en désignant le local de BRIVE comme un établissement secondaire pour lequel l'assemblée générale se sera prononcé sur la création de cet établissement.

Voilà l'essentiel des informations que je devais vous communiquer. Je vous donnerai la parole, après les exposés annoncés, pour enrichir encore les débats.

Je vous propose de procéder au vote de ce rapport.

## Rapport d'activités 2022

**Au plan de la vie associative**, l'exercice 2022 aura connu le renouvellement de la moitié du conseil d'administration conformément à l'article 8 des statuts de l'association (AG 2022, mi-novembre 2022) avec l'élection d'un nouveau bureau toujours constitué à 3 personnes, président, trésorière et secrétaire.

Les travaux de l'année ont été essentiellement administratifs autour de la prise en charge de 2 groupes de Cadets des cohortes 2021 et 2022 et n'ont pas laissé de temps pour aller à la rencontre des mécènes et chercher de nouveaux financeurs.

C'est donc le lieu et le temps pour remercier Patrick Pagies pour l'important travail administratif réalisé pour l'accueil des 2 promotions de Cadets alors que dans le même temps et dans un bureau réduit à deux personnes depuis le départ d'Olivier Nazareth sur le continent africain, il aura quasiment mené seul la barque et assumé toutes les fonctions en raison de l'indisponibilité de l'indisponibilité du président dont l'activité professionnelle se situe à Paris depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Alors, oui, merci Patrick pour ton investissement durant ces 10 premiers mois de l'année 2022 avant que tu ne repartes en formation en vue de ton intégration dans la réserve opérationnelle de la Police.

**En ce qui concerne l'accompagnement des jeunes Cadets**, nous le disions, 2022 est un exercice qui aura connu deux missions d'intérêt général.

La première, la MIG 2021 (seconde mission réservée à la cohorte 2021) s'est déroulée du 8 janvier au 30 juin 2022. Elle avait la forme d'une mission programmée en heures perlées pour un total de 84 heures à réaliser.

Cette mission aura permis d'accueillir 15 Cadets, 9 filles et 6 garçons qui se sont vus remettre 13 diplômes remis, deux des Cadets n'ayant malheureusement pas pu dérouler l'ensemble des heures prévues pour la mission.

La seconde, la MIG 2022 (cohorte 2022) a débuter le 8 octobre 2022 dans le même format. Elle se clôturera le 28 juin prochain, lors du passage de témoin à la promotion suivante en cours de recrutement à cette heure.

Cette mission encore en cours, accueille 10 Cadets, 5 filles et 5 garçons. L'une des membres du groupe Cadets 2022 devra poursuivre son temps d'activités dans une autre mission déjà trouvée sur BRIVE dans le milieu associatif pour lui permettre de dérouler les 84 heures attendues et obtenir son diplôme.



Je vous propose de procéder au vote de ce rapport.

## Rapport financier 2022

La parole est à Christine Boussard, trésorière élue en novembre 2022 qui présente les comptes 2022 en remplacement du LTN (RC) Patrick Pagies à qui elle a succédé.

L'exercice 2022 débuté le 1<sup>er</sup> Janvier et arrêté au 31 Décembre 2022 est structuré comptablement comme suit :

### Annexe n°1 : BILAN 2022

#### **ACTIF CIRCULANT : 5.034 euros**

- 512A : Solde compte bancaire Société Générale 5.014 euros
- 512C : cotisation de 20 euros payé en ligne sur le site Hello Asso le 27/12/22 (un transfert de fonds sur le compte SG/BFM a été opéré en Janvier 2023)

#### **PASSIF-FONDS PROPRE : 5.034 euros**

- Report à nouveau 2020 : 721 euros
- Réserve au titre des projets de 2022 : 5.818 euros
- Résultat 2022 : - 1.505 euros (déficit)  
(dégradation de la réserve Projet)

### Annexe n°2 : COMPTE DE RESULTAT+ ANNEXE n°3 BALANCE GENERALE

#### **Compte de résultat-produits exploitation : 427 euros**

- Don reçu d'un administrateur : 40 euros
- Abandon de Frais de Déplacement : 87 euros (1 administrateur)
- Cotisations reçues : 180 euros (9 administrateurs)
- Cotisations Cadets : (120 euros)
  - Cadets cohorte 2022 : 100 euros (5 cadets)
  - Cadets cohorte 2021: 20 euros (1 cadets)

Pour un total de cotisations de 300 euros.

- Mécénat 2022 : 0 euros

Il n'y a pas eu de mécénat en 2022 qui est une année qui s'est financée dans les faits sur les soutiens financiers recueillis au cours du 1er semestre 2021 essentiellement.

L'association a été confronté à un réel problème existentiel ainsi qu'à d'importantes difficultés de fonctionnement de son bureau qui ne comptait plus que deux membres depuis le départ d'Olivier Nazareth.

En effet, avec la coexistence de 2 MIG en 2022, l'une dédiée à la cohorte 2021, l'autre à la cohorte 2022, l'indisponibilité de Jean Georges Mermet une partie de l'année, et malgré la présence de Patrick Pagies qui a assuré d'important travaux de secrétariat sur les 3 premiers trimestres de l'année 2022, jusqu'à son retrait de l'association fin septembre 2022, il n'a pas été possible de solliciter de nouveaux nos financeurs et de nouveaux, potentiels.

#### **Compte de résultat-charges exploitation : 1.932 euros**

Fourniture-petit équipement : frais engagés pour l'aménagement du local de Brive, bureau situé 11 place Jean-Marie Dauzier, à la Maison des Associations

- Achat d'un bureau et retour, d'étagères : 282 euros
- Duplicata de clés (boite à lettres) : 30 euros

Divers : achat d'un objet de transfert entre les cohortes et objets publicitaires

- Médaille des Cadets de la Corrèze  
+ un lot de porte-clés « gendarmerie » : 295 euros

Prime Assurance :



• Assurance dirigeants (AIG via SARPGN) : année(période du 1/3/2022 au 28/2/2023)	179 euros
• RC Multirisque (Mutuelle de Poitiers via SARPGN) : (période du 5/3/22 au 4/3/23)	158 euros
Voyages et Déplacements :	
• Notes de Frais JG Mermet :	267 euros
(dont 4 voyages A/R Ussac/Tulle, le voyage aller au séminaire de rentrée des réservistes citoyens à Mérignac, remboursés à hauteur de 180,05 euros et le voyage retour de Mérignac, abandonné au profit de l'association pour 86,74 euros)	
• Frais de réceptions (juillet et novembre) :	500 euros
(prestations petits-déjeuners assurées par le Cercle Mixte de l'Ecole de Gendarmerie de Tulle lors des accueils, au groupement de gendarmerie de la Corrèze, des cohortes 2021 et 2022, des familles et des donateurs...)	
• Frais de Communication :	95 euros
(hébergement du site Web <a href="http://www.cadetsgendarmerie19.fr">www.cadetsgendarmerie19.fr</a> et renouvellement du nom de domaine, pour la période 11/22 à 11/23)	
• Frais bancaires SG/BFM :	156 euros
(cotisation JAZZ à 13 euros/mois pour les personnes morales)	
• <b>Résultat comptable de l'exercice 2022 :</b>	<b>-1.505 euros (déficit)</b>
<b>Contribution bénévoles en nature Bénévolats : 9.839 euros</b>	
• Valorisation des travaux (CA+bureau asso.) :	4.752 euros
(dont 27 jours x 8heures x 22 euros)	
• Part « réservistes » sur DGF GGD19 :	5.000 euros (maximum)
(fonds consacrés par l'Institution sur le budget annuel des réservistes à la formation des jeunes sur les cohortes de Cadets – indication du GGD19 valant pour 50 jours par an de formation x salaire moyen de 100 euros, étant précisé que le GGD19 table sur un accompagnant gendarme ou réserviste pour 5 jeunes)	
• Abandon de frais de déplacement :	87 euros (JG Mermet)

Je vous propose de procéder au vote de ce rapport.

## Budget prévisionnel 2023

Le BP 2023 est construit de façon sensiblement équivalente aux autres budgets prévisionnels précédents. Il se caractérise tout de même par l'augmentation de certains postes de dépense eu égard à la mise œuvre de missions d'intérêt général « nouvelle formule » qui s'accompagnent notamment de l'hébergement et de la restauration des Cadets.

Le budget est présenté.

Je vous propose de procéder au vote du budget prévisionnel 2023.



## Affectation du résultat 2022

Je vous propose de constater que le déficit 2022 de 1.504,91 € est imputable sur les réserves disponibles qui s'élèvent à 5.817,77 € et j'en demande l'affectation en diminution du compte 1068 (réserves pour projet de l'entité) qui ne seront plus que de 4.312,86 € après cette écriture.

Cf. en ce sens : [<https://www.associatheque.fr/fr/gerer-une-association/index.html?amcpage=23>] **La base de connaissances associatives** qui précise que « si le résultat est déficitaire et si l'association dispose d'un report à nouveau créditeur (cumul des excédents antérieurs à l'année considérée), le déficit de l'exercice de l'année sera imputé à hauteur de son montant. Le report à nouveau créditeur (« 110 - Report à nouveau ») sera ainsi diminué du déficit. »

Je vous propose de procéder au vote sur ce point.

## Quitus au trésorier sur la gestion 2022

Nous n'avons plus de vérificateur aux comptes, le CEN (ER) Raymond Bessaudou n'ayant pas souhaité renouveler cet engagement en 2022. Le poste est vacant et donc à pourvoir, nous reviendrons sur ce point lors des questions diverses dans lesquelles nous aborderont la complétude du bureau de l'association.

Néanmoins, je vous demande de donner quitus à Christine Boussard pour sa gestion 2022.

Je vous propose de procéder au vote sur ce point.

## Projet associatif 2023

### 1. la recherche de soutien financier

#### 1) le mécénat

Il n'est pas nécessaire de rappeler ce qui vient d'être dit quant au mécénat au cours de l'exercice 2022. En revanche il est indispensable de progresser en 2023 et les années suivantes sur l'élargissement du soutien financier à l'association.

Tous nos financeurs historiques étaient invités à participer à cette assemblée générale. Ils ne sont pas tout à fait 20 mais sont intéressés, j'aime à le croire, par la progression de l'association et ses orientations. Certains n'ont pas pu être présents ce soir, nous les reverrons, en aparté, pour discuter d'une suite à leur engagement de départ.

Alors merci aux financeurs qui nous ont fait confiance dès le début de l'année 2021 alors que tout était à construire et merci en particulier au groupe CASDEN, BP AURA, ACEF AURA qui nous a proposé un soutien équivalent à celui effectué lors de la mise en route de l'association et merci à Monsieur Stéphane Bayon qui représente aujourd'hui ce groupe à notre AG.



D'autres pistes de financement sont à l'étude depuis le début de l'année 2023. Elles n'ont pas encore abouti et produit tous leurs effets.

## 2) les subventions

En mars 2023, une demande de subvention de 1.000,00 € a été formulée sur le fonds de développement de la vie associative (FDVA). Elle a été immédiatement retoquée en raison de son dépôt tardif. Elle sera donc à refaire dès le mois de septembre 2023 pour 2024.

En mars 2023, également, deux demandes de subventions de 1.000,00 € ont été sollicitées en ligne : GMF-J et FNAM-CRJ. Ces deux subventions ont été réceptionnées mais non traitées à ce jour par la plateforme du CRJ.

Une relance vient d'être faite à la demande de l'association par le LCL Eric Dumas. Sans réponse à ce jour.

## 2. le besoin de modifier la convention avec la gendarmerie nationale

La convention à revoir avec la nouvelle région de Gendarmerie de Nouvelle Aquitaine, la précédente étant devenue caduque du fait du transfert de l'autorité régionale du commandement à Bordeaux et probablement de la transformation des formats de MIG proposés par l'association.

Ainsi

- **l'article 1 – Introduction alinéa l'objet de la convention** doit être modifié pour inclure les sessions organisées en journées ou périodes continues :  
Proposition :  
*La présente convention a pour objet de définir les conditions administratives, logistiques et financières entre l'association des cadets de la gendarmerie nationale de la Corrèze (ACGNC 19) et la gendarmerie nationale, quant à la mise à disposition de moyens humains et matériels, permettant l'encadrement des activités, la prévention sur la voie publique, les visites extérieures, la restauration et le couchage des sessions de « Cadets de la gendarmerie » sur les lieux d'accueil.*
- **l'article 1 – alinéa 1.2 mise à disposition des moyens et des locaux** doit être modifié pour préciser certains lieux et certaines activités :  
Proposition :  
La gendarmerie nationale soutient les activités de l'ACGNC 19 en mettant à sa disposition :
  - des locaux pour ses réunions ;
  - des locaux pour l'instruction des cadets ;
  - des véhicules pour le transport des cadets ;
  - le matériel, les équipements et les infrastructures nécessaires pour conduire certaines activités **comme le tir réduit, instruction, les visites de sites et d'unités spécialisées de la gendarmerie ou avec qui l'institution travaille de concert, etc.**

Les mineurs ne peuvent être accueillis que dans des bâtiments habilités à recevoir du public (ERP).
- **l'article 1 – alinéa 1.3 organisation des sessions** doit être modifié pour tenir compte du nouveau format d'organisation en jours au lieu des modules répartis en horaires perlés.  
Proposition :  
**« Promotions de Cadets de la gendarmerie »**  
L'association prévoit d'organiser 1 à 2 sessions, du 01/01/n au 31/12/n. Ces sessions sont organisées par l'association au profit de leurs membres mineurs, désigné ci après comme « les Cadets », dans le cadre de la **« mission d'intérêt général dans le cadre du service national universel (SNU) »** qui se déroule suivant un schéma d'organisation comptabilisé en jours, avec hébergement des Cadets.  
Le groupement de gendarmerie départementale (GGD 19) et l'association des Cadets de la gendarmerie nationale de la Corrèze (ACGNC 19) collaborent en ce sens dans le cadre :

- du travail sur la définition des missions proposées ;
- de l'identification et de l'évaluation des candidats ;
- de l'établissement du calendrier des activités ;

Le programme des MIG est détaillé en annexe.

L'ACGNC 19 s'engage à réserver les locaux mis à sa disposition par le GGD 19 auprès de la section commandement du GGD 19. Le GGD 19 s'engage à faciliter l'accès de l'ACGNC 19 à ces locaux, sans préjudice des nécessités impérieuses de service (en cas de conflit dans les réservations, la priorité sera donnée aux activités de la gendarmerie nationale).

L'ACGNC 19 s'engage à communiquer ses justes besoins en militaires de réserves pour l'encadrement des cadets dans des délais qui permettent une planification des convocations.

- **l'article 3 – dispositions financières** doit être modifié pour tenir compte du nouveau format d'organisation en jours au lieu des modules répartis en horaires perlés.

Proposition :

« La mise à disposition des moyens énumérés à l'article 1<sup>er</sup> se fait à titre gracieux. Cela demeure une subvention en nature dont il devra être fait mention dans le bilan de l'association.

Le GGD 19 devra transmettre, à l'ACGN 19, dès la fin de l'exercice civil, un récapitulatif chiffré des des moyens ainsi mis à sa disposition. Cette somme fera l'objet d'une écriture comptable à intégrer dans nos livres de comptes.

Cette subvention en nature ne saurait être la seule voie de financement pour l'association. D'autres dépenses doivent être engagées à la charge de l'association, notamment :

- les tenues et l'habillement des cadets ;
- l'hébergement et la restauration des cadets ;
- les dépenses afférentes aux visites dans certains sites extérieurs.

- **les articles 4 – réparation des dommages** et **5 – assurance** qui abordent la problématique des assurances couvrant l'association, ses activités et la protection des cadets et de ses membres doivent être simplifiés pour faciliter leur compréhension, voire fusionnés au besoin.

Aucune proposition n'est faite en séance, mais l'ACGN 19 se réserve le droit de discuter de nouveau la proposition de rédaction qui lui sera transmise dans le cadre de nouvelle convention à signer avec la région de gendarmerie de Nouvelle Aquitaine.

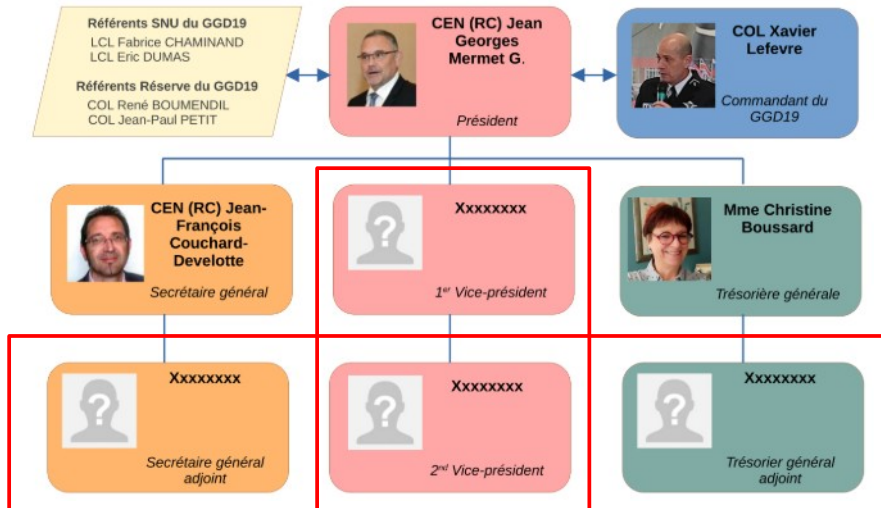
**Cette assemblée générale est aussi l'occasion de remercier le LCL Eric Dumas qui s'est proposé pour entamer la démarche de concrétisation, sur les bases ainsi arrêtées, de cette nouvelle convention avec la nouvelle région de gendarmerie de Nouvelle Aquitaine.**

### 3. la gouvernance de l'association des Cadets

Les besoins humains de l'ACGN 19 sont très importants et devraient pouvoir être solutionnés par une évolution de la gouvernance de l'association.

- nécessité d'étoffer le Bureau de l'association  
au bout de 3 années d'exercice, la gestion de l'association reposant sur un petit nombre de personnes, 3 membres du bureau et trop peu d'administrateurs disponibles pour assurer un relais intensif, il est maintenant nécessaire de penser à déployer un recrutement sur les postes d'adjoints, comme prévu à l'article 11 des statuts – Bureau de l'association.  
Une équipe plus étoffée permettra à l'association d'être davantage présente sur le terrain et sur les différents lieux fréquentés par les cadets.

Le conseil d'administration du 5 mai dernier s'est prononcé sur la nécessité de saisir l'occasion de cette assemblée générale pour renforcer le bureau de l'association en choisissant un vice-président, un trésorier adjoint et un secrétaire adjoint.



C'est en ce sens que **le point a été inscrit à l'ordre du jour de l'AG du 24 mai 2023**. Il sera traité en fin de réunion dans les questions diverses.

- **nécessité de s'ouvrir plus largement au bénévolat**  
 qu'il s'agisse de pure bénévolat ou qu'il s'appuie sur la volonté des adhérents de se rendre utiles à la gestion de l'association, il est absolument nécessaire pour l'association de s'entourer de toutes les bonnes volontés, que ce soit pour l'accompagnement des activités associatives ou la prise en charge des activités des cadets ; **cela s'impose comme une évidence et toutes les voies pour y parvenir seront envisageables : presse, info locales, appel aux réservistes et aux retraités, site Web de l'association, etc.**

Mais les besoins de l'association sont aussi financiers et la collecte de fonds est importante et récurrente, d'un exercice à l'autre. Disposer d'un plus large bénévolat permettra à l'association d'être également plus présente sur le terrain pour rencontrer des mécènes et les convaincre d'apporter leur soutien financiers.

#### 4. la nouvelle organisation des missions d'intérêt général SNU

La publication de la MIG 2023 faite le 26 avril dernier sur le site du SNU s'appuie sur un schéma rénové des missions étiquetées « *nouvelle formule* » par l'association.

Il s'agit de définir une MIG qui ne s'appuie plus sur des horaires perlés, mais s'établit en jours décomptés. Pour 2023, elle démarrera le 28 juin prochain sur une période de 6 jours accolés sous forme de 2 séances de 3 jours et 2 nuits avec un hébergement au CFA des 13 Vents à Tulle, à proximité de l'École de gendarmerie de Tulle. Une troisième période supplémentaire de 3 jours consécutifs et 2 nuits est à prévoir pour compléter le dispositif, de préférence en juillet, dans la foulée.

Voici le planning potentiel de la MIG 2023 projetée :

Horaires		Journées MIG « nouvelle formule »													Durée MIG 2023									
Début	Fin	Action	Tenue	Lieu	Durée	Encadrants Nombre	J1 28/06/23	N1	J2 29/06/23	N2	J3 30/06/23	J4 03/07/23	N4	J5 04/07/23		N5	J6 05/07/23	J7 12/07/23	N7	J8 13/07/23	N8	J9 14/07/23		
05:45	-	Lever	-	CFA 13 Vents	-	2																		
05:45	06:15	Casernement / chambrées	-	CFA 13 Vents	00:30																			
06:15	07:00	Petit déjeuner	Tenue 1	CFA 13 Vents	00:45																			
07:00	07:30	Sport	Tenue 2	CFA 13 Vents	00:30			S1		S2		S3		S4		S5		S6		S7		S8		S9
07:30	07:45	Douche	-	CFA 13 Vents	00:15																			
07:45	08:00	Départ EGT	Tenue 3	EGT / autre	00:15																			
08:00	12:00	Instruction	Tenue 3	EGT / autre	04:00			A1		A3		A5		A7		A9		A11		A13		A15		A17
12:00	14:00	Déjeuner	Tenue 3	EGT / autre	02:00																			
14:00	18:00	Instruction	Tenue 3	EGT / autre	04:00			A2		A4		A6		A8		A10		A12		A14		A16		A18
18:00	18:30	Temps libre	Tenue 3	EGT / autre	00:30																			
18:30	19:45	Dîner	Tenue 3	EGT / autre	01:15																			
19:45	20:00	Retour CFA	Tenue 3	EGT / autre	00:15																			
20:00	21:30	Etude et travaux communs	Tenue libre	CFA 13 Vents	01:30			E1		E2		E3		E4		E5		E6		E7		E8		E9
21:30	22:00	Temps libre	Tenue libre	CFA 13 Vents	00:30																			
22:00	05:45	Extinction des feux	-	CFA 13 Vents	07:45																			
Journée type							10:00	10:00	10:00	10:00	10:00	10:00	10:00	10:00	10:00	10:00	10:00	10:00	10:00	10:00	10:00	10:00	90:00:00	



A ce stade, reste encore à définir clairement le contenu de la maquette de la MIG nouvelle formule. Le bureau de l'ACGN y travaille de façon à fournir rapidement une proposition cohérente au GGD19. Il faudra aussi, pour cette prochaine MIG 2023 « Cadets de la gendarmerie de la Corrèze », arrêter les contours de la liste de candidats susceptible d'être auditionnés, Corrèze seulement ou élargissement aux départements limitrophes et éventuellement au-delà. Ce point devrait être tranché d'ici à la fin mai en prévision des auditions à réaliser dans la foulée.



## Questions diverses

### 1. Création de l'établissement de BRIVE

Pour donner suite à l'installation de l'association à BRIVE dans la maison des associations, l'assemblée générale est sollicitée pour se prononcer sur la création de l'établissement de BRIVE, à déclarer à la Préfecture en tant qu'établissement secondaire et au fichier SIRENE pour signaler son existence légale.

ociation a profité de cette installation à BRIVE, en mars 2022, pour opérer ses différents transferts de courriers postaux. Il reste encore une étape à franchir en désignant le local de BRIVE comme un établissement secondaire pour lequel l'assemblée générale se sera prononcé sur la création de cet établissement.

RECUEIL DES VOIX

### 2. Proposition d'augmentation de la cotisation associative

Le conseil d'administration du 5 mai 2023 s'est prononcé sur une augmentation de la cotisation associative, comme le prévoit l'article 7 - les Ressources / 2<sup>nd</sup> alinéa (*C'est l'assemblée qui fixe le montant des cotisations dans le règlement intérieur*).

C'est pourquoi il est proposé à l'assemblée générale de se prononcer par un vote sur une augmentation à 30 euros de la cotisation et, à défaut de voter une augmentation à 25 euros si le vote à 30 euros était refusé.

L'augmentation votée verra son inscription dans le règlement intérieur.

RECUEIL DES VOIX

### 3. La complétude du bureau de l'association

Vous l'avez entendu au cours de la séance, le besoin de compléter le bureau de l'association est devenu crucial. C'est pourquoi je compte sur votre esprit d'initiative et votre volonté à accompagner les Cadets pour répondre présent à cet appel.

Je vous précise qu'il n'y a aucune raison à s'autocensurer en s'interdisant de candidater parce que l'on ne s'estime pas à la hauteur de la tâche ou que l'on a pas les qualités pour faire parti du conseil d'administration ou du bureau.

Il suffit d'être adhérent, à jour de sa cotisation, pour candidater et seuls comptent la volonté de participer et le temps et l'investissement que l'on peut donner à cette tâche.

Je vous propose de présenter votre candidature pour rejoindre le bureau de l'association en vue d'occuper les fonctions de vice-président, de trésorier adjoint et de secrétaire général adjoint.

RECUEIL DES CANDIDATURES

ELECTION A MAIN LEVEE AVEC RECUEIL DES VOIX

## ANNEXES

### Le budget prévisionnel 2023 accompagné d'une projection au 30/04/2023

Projection 2023

#### ACGN19/ACGN CORREZE

BUDGETS 2023 ET PROJECTION AU 30 AVRIL 2023							
CHARGES D'EXPLOITATION				PRODUITS D'EXPLOITATION			
	2022	Budget-2023	30/04/2023		2022	Budget-2023	30/04/2023
606100 Fournitures Non Stockable (eau-Energie)				740000 Subventions recues		1 000	
606300 Fournitures entretien et petit Equipement	577	100		748000 Autres Subventions			
606400 Fournitures administratives		200	50				
606500 Petits Logiciels							
607000 Achats de Marchandises		4 491	1 063				
608000 Frais Accessoire Achat							
<b>60 ACHATS</b>	<b>577</b>	<b>4 791</b>	<b>1 113</b>	<b>74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>0</b>	<b>1 000</b>	<b>0</b>
611000 Sous traitance				75411 Dons Manuels	40	50	
613500 Locations immobilières				75412 Abandons Frais benevoles	87	200	
616000 Prime Assurance	337	350	167	754200 Mecenats		13 176	91
<b>61 AUTRES CHARGES</b>	<b>337</b>	<b>350</b>	<b>167</b>	754300 Legs-Donations			
624800 Transports Divers		369		756100 Cotisations sans contrepartie	300	1 220	250
625000 Deplacements Missions Receptions				756200 Cotisations avec Contrepartie			
625100 Voyages et Deplacements	267	9 725	233				
625700 Frais de Receptions Representations	500			<b>75 AUTRES PRODUITS DE GESTION</b>	<b>427</b>	<b>14 646</b>	<b>341</b>
626000 Frais Postaux	95	250	111				
627000 Services Bancaires	156	160	39				
625100 Déplacements statutaires							
625700 Réunions Réceptions							
<b>62 AUTRES SERVICES</b>	<b>1 017</b>	<b>10 504</b>	<b>383</b>				
658800 Charges Diverses et Gestion Courante				768100 Autres produits financiers			
<b>65 AUTRES CHARGES DE GESTION</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>76 PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
675100 Charges exceptionnelles sur exercice antérieur				778000 Autres Produits Exceptionnels			
<b>67 CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>77 PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 932</b>	<b>15 646</b>	<b>1 663</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>427</b>	<b>15 646</b>	<b>341</b>
864100 Personnel ACGN19		250		870000 Dons en nature		250	
875100 Benevolat/Personnel CGD19(Formation)	5 000	5 000	2 720 (1)	875100 Benevolat/Personnel CGD19(Formation)	5 000	5 000	2 720
875200Benevolat/Personnel ACGN19(Administratif)	4 839	4 800	3 520 (2)	875200Benevolat/Personnel ACGN19(Administratif)	4 839	4 800	3 520
<b>Comptes benevolats</b>	<b>9 839</b>	<b>10 050</b>	<b>6 240</b>	<b>Comptes benevolats</b>	<b>9 839</b>	<b>10 050</b>	<b>6 240</b>
<b>Solde créditeur</b>				<b>Solde débiteur</b>	<b>-1 504,91</b>		<b>-1 322,12</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>11 770</b>	<b>25 696</b>	<b>7 903</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>10 265</b>	<b>25 696</b>	<b>6 581</b>

SOLDE BANCAIRE 5014,28

SOLDE BANCAIRE au 30/04/23

3 459

RESERVISTE (2)	17JRS	80	2720	(1)
Heures de benevolats sur 2023 : 22 euros /heures				
J G MERMET	83	22	1826	
C BOUSSARD	50	22	1100	
JF COUCHARD	27	22	594	
	160		3520	(2)

**Annexe n° 3****Association des Cadets de la Gendarmerie Nationale de la Corrèze – Balance générale**

Exercice : Exercice 2022 (en cours, du 01/01/2022 au 31/12/2022, généré le 03/05/2023)

Numéro	Compte	Total des débits	Total des crédits	Solde
1068	Réserves pour projet de l'entité	0,00	5 817,77	5 817,77
110	Report à nouveau (Solde créditeur)	0,00	721,42	721,42
120	Résultat de l'exercice (excédent)	5 817,77	5 817,77	0,00
4718	Compte d'attente	122,60	122,60	0,00
5112	Chèques à encaisser	340,00	340,00	0,00
512A	Compte courant principal	7 001,79	1 987,51	5 014,28
512C	Compte HelloAsso	20,00	0,00	20,00
6063	Fournitures d'entretien et petit équipement	577,22	0,00	577,22
616	Primes d'assurance	337,00	0,00	337,00
6251	Voyages et déplacements	266,79	0,00	266,79
6257	Frais de réceptions, représentations	500,00	0,00	500,00
626	Frais postaux et de télécommunications	94,64	0,00	94,64
627	Services bancaires et assimilés	156,00	0,00	156,00
75411	Dons manuels	0,00	40,00	40,00
75412	Abandons de frais par les bénévoles	0,00	86,74	86,74
7561	Cotisations sans contrepartie	60,00	360,00	300,00
862	Prestations	5 000,00	0,00	5 000,00
864	Personnel bénévole	4 838,74	0,00	4 838,74
870	Dons en nature	0,00	86,74	86,74
875	Bénévolat	0,00	9 752,00	9 752,00
	<b>Total</b>	25 132,55	25 132,55	

Toutes les écritures sont libellées en €. Les lignes grisées correspondent aux comptes soldés.

**Annexe n° 1****Association des Cadets de la Gendarmerie Nationale de la Corrèze – Bilan**

Exercice : Exercice 2022 (en cours, du 01/01/2022 au 31/12/2022, généré le 03/05/2023)

**Actif**

		2022	2021	Écart
5112	Chèques à encaisser	0,00	340,00	-340,00
512A	Compte courant principal	5 014,28	6 199,19	-1 184,91
512C	Compte HelloAsso	20,00	0,00	+20,00

<b>Total actif</b>		5 034,28	6 539,19	-1 504,91
--------------------	--	----------	----------	-----------

**Passif**

		2022	2021	Écart
1068	Réserves pour projet de l'entité	5 817,77	0,00	+5 817,77
110	Report à nouveau (Solde créditeur)	721,42	721,42	0,00
	Résultat de l'exercice	-1 504,91	5 817,77	-7 322,68

<b>Total passif</b>		5 034,28	6 539,19	-1 504,91
---------------------	--	----------	----------	-----------

Toutes les écritures sont libellées en €.



**Annexe n° 2 Association des Cadets de la Gendarmerie Nationale de la Corrèze – Compte de résultat**

Exercice : Exercice 2022 (en cours, du 01/01/2022 au 31/12/2022, généré le 03/05/2023)

**Charges**

		2022	2021	Écart
6063	Fournitures d'entretien et petit équipement	577,22	0,00	+577,22
6135	Locations mobilières	0,00	35,00	-35,00
616	Primes d'assurance	337,00	184,40	+152,60
625	Déplacements, missions et réceptions	0,00	250,00	-250,00
6251	Voyages et déplacements	266,79	706,76	-439,97
6257	Frais de réceptions, représentations	500,00	0,00	+500,00
626	Frais postaux et de télécommunications	94,64	126,91	-32,27
627	Services bancaires et assimilés	156,00	102,00	+54,00
6588	Charges diverses de gestion courante	0,00	87,60	-87,60

<b>Total charges</b>	1 931,65	1 492,67	+438,98
<b>Résultat de l'exercice</b>	-1 504,91	5 817,77	-7 322,68

**Produits**

		2022	2021	Écart
75411	Dons manuels	40,00	30,00	+10,00
75412	Abandons de frais par les bénévoles	86,74	210,44	-123,70
7542	Mécénats	0,00	6 650,00	-6 650,00
7561	Cotisations sans contrepartie	300,00	420,00	-120,00

<b>Total produits</b>	426,74	7 310,44	-6 883,70
-----------------------	--------	----------	-----------

**Contributions bénévoles en nature****Emplois des contributions**

		2022	2021	Écart
862	Prestations	5 000,00	0,00	+5 000,00
864	Personnel bénévole	4 838,74	5 010,44	-171,70

<b>Total emplois</b>	9 838,74	5 010,44	+4 828,30
<b>Total charges et emplois</b>	11 193,17	6 468,11	+4 725,06

**Sources des contributions**

		2022	2021	Écart
870	Dons en nature	86,74	210,44	-123,70
875	Bénévolat	9 752,00	4 800,00	+4 952,00

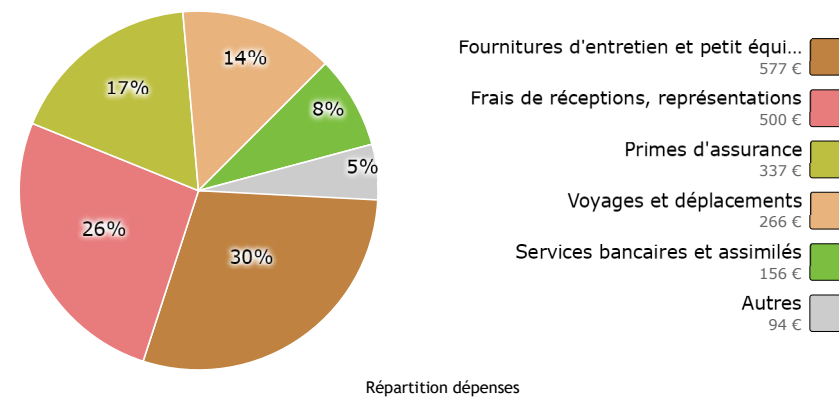
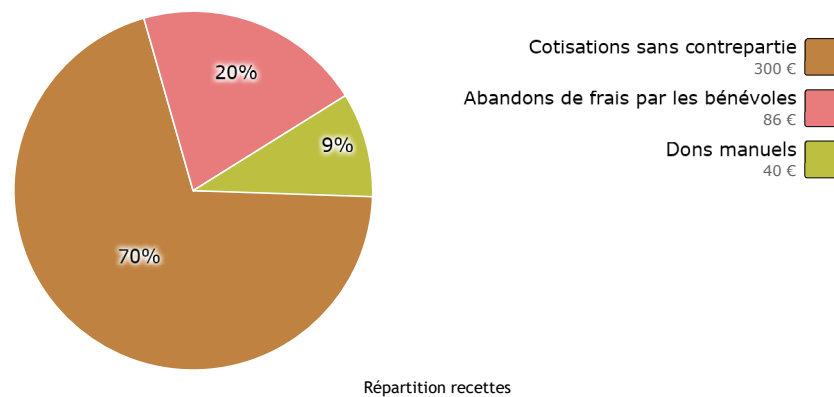
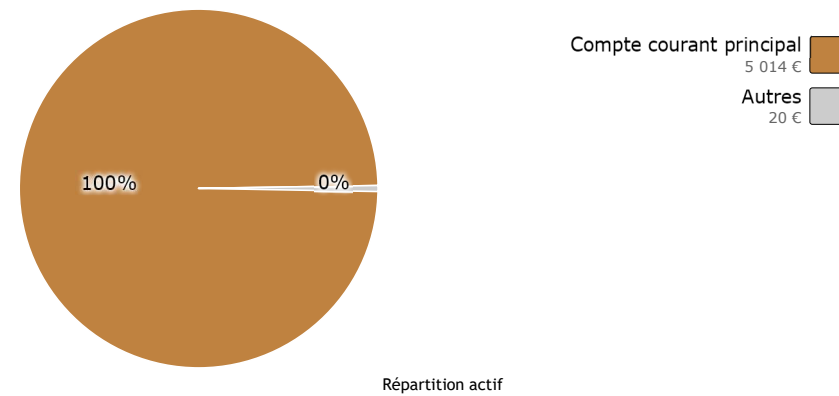
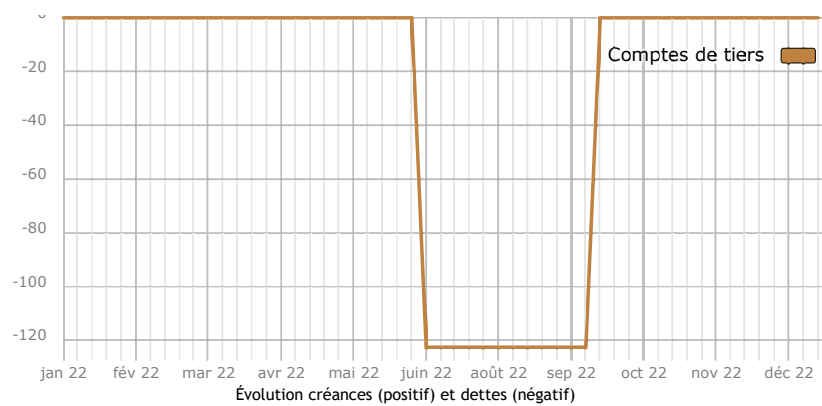
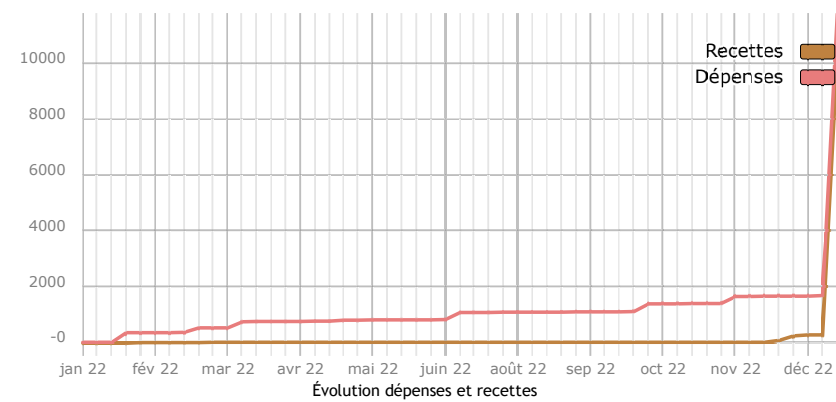
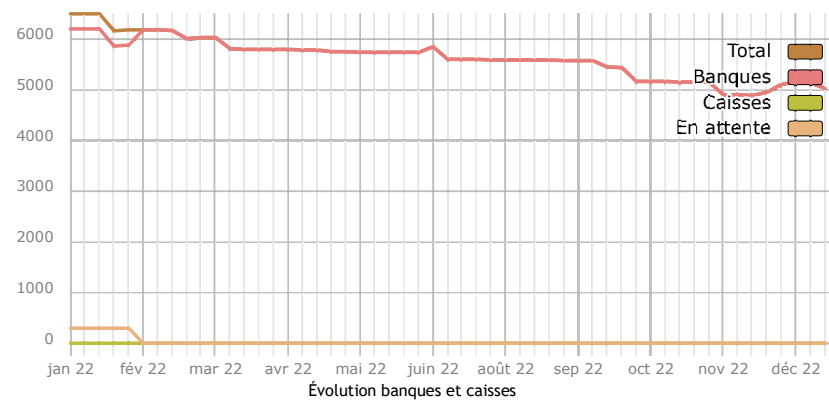
<b>Total sources</b>	9 838,74	5 010,44	+4 828,30
<b>Total produits et sources</b>	10 138,74	12 080,44	-1 941,70

Toutes les écritures sont libellées en €.

## Annexe n° 4

## Association des Cadets de la Gendarmerie Nationale de la Corrèze – Graphiques

Exercice : Exercice 2022 (en cours, du 01/01/2022 au 31/12/2022, généré le 03/05/2023)



En raison des arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100%.